

ASSEMBLEE GENERALE DU SNAA

Du 17 novembre 2023

La Présidente accueille les participants. Elle présente les membres du bureau.

Quorum : $\frac{1}{4}$ des membres adhérents présents ou représentés (soit minimum : 78)

Présents : 43, représentés : 65.

PRESENTATION

A l'intention des nouveaux adhérents, quelques informations concernant le fonctionnement et l'organisation du Salon :

Le SNAA est une association loi de 1901. Il vit grâce à ses adhérents qui règlent une cotisation dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration.

Tout adhérent peut présenter une candidature pour faire partie du C.A. Pour être candidat, il faut être à jour de sa cotisation et envoyer une lettre de candidature à la Présidence de l'association au plus tard 10 jours avant l'A.G. (Article 2 du règlement intérieur). Le nombre des membres du C.A. est limité à 14 personnes. Tous les dirigeants élus sont bénévoles. Depuis le 45^e salon, et les mesures sanitaires imposées, l'association rémunère une personne pour assurer l'accueil des scolaires et du public pendant l'ouverture du salon.

Le C.A. élit un Bureau composé d'un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier.

RAPPORT D'ACTIVITES

SUBVENTIONS.

La Mairie de Bry sur Marne est notre partenaire principal. En plus d'une subvention accordée par le Conseil municipal, sur proposition de l'adjointe au Maire chargée de la Culture, le Maire met à notre disposition l'Hôtel de Malestroit. Une partie du buffet du vernissage, animé par le personnel municipal est également offerte par le Conseil Municipal.

PRIX.

- La Mairie de Bry dote le prix Roger B. Baron d'une valeur de 3.000 €.
- La Fondation Édouard et Maurice Sandoz offre le prix qui porte le nom du grand artiste animalier, d'une valeur de 10.000 €.

Les lauréats des prix Sandoz et Baron sont désignés par le Conseil d'Administration.

- Le Prix de l'Association Armand Petersen et Etienne Audfray, d'une valeur de 1.500 €.
- Le prix des Éditions Abbate-Piolé, offert par les Éditeurs, un lot d'ouvrages consacrés à l'Art Animalier.
- Le prix Fonderie Barthélemy Art : La fonderie offre à un sculpteur la possibilité de voir une de ses œuvres moulée, fondue, ciselée et patinée, pour une valeur de 1.800 €.
- L'Association des anciens Élèves et Amis de l'École vétérinaire d'Alfort remet un prix d'une valeur de 1.000€

Du 17 novembre 2023

Médailles

Les médailles de bronze, d'argent et d'or, sont offertes aux lauréats par Roger B.J. Baron, fils du co-fondateur Roger B. Baron. Elles ont été créées par son père et éditées par la Monnaie de Paris.

Les médailles sont gravées au nom des lauréats par Marc Robert professeur de gravure à l'école Boule.

Le coup de cœur

Les membres du C.A. ont souhaité réserver l'espace « coup de cœur » pour mettre en valeur un artiste. Cette année l'artiste « coup de cœur » est un graveur. Il fera une démonstration de gravure sur plexiglass le dernier dimanche de l'exposition.

Le 47^e SNAA de 2023.

Adhésions : 313

Dossiers reçus : 276

Artistes acceptés : 88

Œuvres exposées : 182 dont 67 par les invités d'honneur

NOTRE COMMUNICATION

- Affiches : 1500 dans Paris, 50 chez les commerçants de Bry, 200 remises aux exposants, 800 dans les communes de la région parisienne, dans les médiathèques et les ateliers artistiques, 6 grandes affiches dans les Atribus Decaux à Bry.
- Deux kakemonos sont apposés sur la façade de Malestroit et sur la grille du jardin Berthet.
- Une affiche sur la grille de l'EnvA.
- Sur Internet, les sites spécialisés.
- Dossier de presse transmis aux médias par internet ou courrier postal.
- Message transmis à tous nos adhérents pour diffusion auprès de leurs contacts.
- Cartons d'invitation 1500 dont 150 pour la Mairie de Bry-sur-Marne.
- Flyers 10000 dont 6000 postés par nos soins ou déposés dans des lieux de passage et chez les commerçants, le reste à disposition des artistes et proposés aux visiteurs, à l'accueil.
- Catalogues 500 exemplaires de la 47^e édition.

Un article est paru dans la Gazette Drouot, et un dans l'Officiel des Spectacles.

A l'occasion de l'anniversaire du SNAA l'association a présenté un livre « 40 ans d'art animalier à Bry sur Marne », éditions Abbate Piolé. Il est toujours en vente 38 Euros pendant la durée du Salon, 40 Euros ensuite.

Vote pour le rapport d'activité : Non : 0 Abstentions : 0 Oui : unanimité

« Je vous remercie de votre confiance au nom du Conseil d'Administration ». Clyo Launay

RAPPORT DU TRESORIER

Les comptes de l'année 2022 (46° Salon) présentent un total de recettes de 50 064 € et un total de dépenses de 50 903 €. Nous constatons donc une insuffisance de 839 €. Cette insuffisance s'imputera sur les excédents des années antérieures dont le total est maintenant de 1 494 €.

<u>CHARGES</u>	En Euros	PRODUITS	En Euros
Frais exposition	7 855.30	Adhésions	7 910.00
Rémunérations et charges	6 950.00	Droits d'accrochage	4 470,00
Fournitures administratives	2 482.90	Subvention Mairie de Bry	8 000,00
Catalogues et affiches	8 979.49	Fondation SANDOZ	10 000,00
Publicité	3 672.00	Prix BARON	3 000.00
Prix et Médailles	14 500.00	Prix AUDFRAY	1 500.00
Frais de téléphone et PTT	640.65	Participation frais d'exposition	9 166.50
Frais Financiers	665.80	Vente catalogues et livres	5 491.37
Frais de déplacements et transports	5 157.43	Intérêts	526.70
TOTAL DES CHARGES	50 903.57	TOTAL PRODUITS	50 064.57

Insuffisance de l'exercice : 839.00 €

Durant cette année 2022 les principales dépenses ont été l'emploi de deux personnes qui ont assuré l'accueil des scolaires et du public pendant les jours de semaine. Cette opération est appelée à se renouveler chaque année. Les autres dépenses sont semblables aux années antérieures.

La totalité des catalogues a été vendue. Heureusement la participation des artistes sur les ventes réalisées a permis de largement contribuer à limiter l'insuffisance.

Nous remercions tous nos partenaires en particulier la Mairie de Bry sur Marne qui a reconduit sa subvention de 8 000 € et bien sûr tous les donateurs de prix.

Vote pour le rapport financier : Non : 0 Abstentions : 0 Oui : Unanimité

« Je vous remercie de votre confiance ». Karol Rozenski.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 9 de nos statuts, renouvellement d'un tiers des membres du C.A. La réélection des membres du C.A. dont les noms suivent sera soumise aux votes des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale :

- Membres dont le mandat est à renouveler et qui maintiennent leur candidature :
Damien COLCOMBET, Laurent PIOLE, Jean-Pierre SPILBAUER
- Nouvelle candidature : Laurent YVELIN coopté par le Conseil d'administration à la fin de la réunion du 12 décembre 2022.

Résultat du vote :

Damien Colcombet	Non : 0	Abstentions : 1	Oui : Unanimité
Laurent Piolé	Non : 0	Abstentions : 1	Oui : Unanimité
Jean-Pierre Spilbauer	Non : 0	Abstentions : 1	Oui : Unanimité
Laurent Yvelin	Non : 0	Abstentions : 1	Oui : Unanimité

Les membres élus et réélus vous remercient.

REPONSES aux QUESTIONS DIVERSES

Une question est posée par d'une adhérente : en cas de refus de l'œuvre par le jury le SNAA ne devrait-il pas rembourser l'adhésion ?

Dans le règlement il est bien mentionné que cette cotisation pour adhésion reste acquise par le SNAA.

Le prix du catalogue n'a pas augmenté malgré la hausse du prix du papier de 30%.

Vernissage VIP environ 80 personnes.

Le jury a eu une longue journée, 650 œuvres ont été présentées.

L'œuvre créée lors du salon 2022 par Frank Pé est de nouveau exposée dans le grand salon de Malestroit avec l'accord de l'artiste et de la Mairie.